

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 21 (1995)

Heft: 4

Rubrik: Rapports semestriels = Semesterberichte

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Rapports semestriels
Semestre d'été 1995**

**Semesterberichte
Sommersemester 1995**

Universität Basel

Le contrat universitaire entre les cantons de la Ville de Bâle et Bâle-campagne est entré en vigueur le 10 juin dernier. La date capitale est le 1er janvier 1996: à ce moment rentreront en vigueur une nouvelle loi, ainsi qu'un nouveau statut universitaire. Le semestre d'été a été surtout consacré à des interrogations plus intenses et à des travaux finaux de rédaction des papiers en question. D'autres développements dans les domaines de recherche et des matières d'étude sont un peu sortis de la perspective générale: toute une série de nouvelles études interdisciplinaires sont en train de s'institutionnaliser.

Der Berichtszeitraum ist voller markanter Daten für einen künftigen Universitäts-historiker. Am 10. Juni 1995 ist in Basel-Stadt die Referendumsfrist für den Universitätsvertrag zwischen Stadt und Land ungenutzt verstrichen, was zuvor bereits im Landkanton geschehen war. Damit ist dieser Vertrag rechtsgültig und sieht vor, dass ab 1. Januar 1996 die beiden Halbkantone in eine gemeinsame Trägerschaft der Universität eintreten und der Anteil von Baselland an der Finanzierung beträchtlich erhöht wird. Zum gleichen Zeitpunkt werden eine Reihe von Neuerungen in Kraft treten, so dass man von einer Universitätsreform mit einschneidenden Folgen sprechen kann, vergleichbar mit den Reformen, die in den siebziger Jahren in Deutschland an vielen Universitäten durchgeführt worden sind.

Über die Vorarbeiten zu dieser Reform wurde in den letzten Semesterrückblicken regelmäßig berichtet. Der grobe Zeitplan konnte bisher eingehalten werden, wengleich nur mit Sondersitzungen der Gremien und mit einer für manche altgedienten Kämpfen fast schwindelerregenden Intensität. So war das Sommersemester geprägt nicht nur vom Abwarten der Referendumsfrist auf politischer Ebene, sondern auch

von der Vernehmlassung des neuen Universitätsstatuts, welches die neue Autonomie von Rektorat, Planungskommission, Departementen und Instituten im einzelnen regelt. Die meisten Einwände aus den Gruppierungen konnten im Laufe des Sommers bereinigt werden. Offen geblieben ist der Abschnitt über die neue Personalstruktur, welche den «Einheitsprofessor» vorgesehen hatte, aber in einzelnen Bereichen der Universität sich nicht ohne weiteres einführen lässt.

Im September ist der aus Vertretern beider Kantone zusammengesetzte Universitätsrat als oberstes Trägergremium gebildet worden. Präsident ist der Manager Rolf Soiron, ein besonders prominentes Mitglied der amtierende Nationalbank-Präsident Markus Lusser. Am 1. Oktober wird das zweite Amtsjahr des gegenwärtigen Rektors, Prof. Hans-Joachim Güntherodt, beginnen und somit das letzte alte Ord-nung. Das neue Universitätsgesetz als legislativer Rahmen für die gesamte Universitätsreform ist dem Vernehmen nach ausformuliert und wird noch im Herbst in die Vernehmlassung gehen. Da sich keine Widerstände abzeichnen, rechnet man mit einem Inkrafttreten ebenfalls auf den 1. Januar 1996. Noch vor Jahres-

ende soll das Wahlprozedere für die konstituierenden Versammlungen der neuen Gremien (von unten nach oben): Institutsversammlung, Departementsversammlung, Fakultät, Regenz, Rektorat festgelegt werden. Als «neutraler» Wahlleiter konnte der Emeritus für öffentliches Recht, Prof. Kurt Eichenberger, gewonnen werden.

Ein jüngst an alle Betroffenen verschickter «Masterplan» verzeichnet sämtliche neuen Geschäfte und Übergangsverfahren mit genauen Zeitplänen und Zuständigkeiten. Die jetzt zu Handen der Kantonsregierung arbeitende und von ihr eingesetzte Koordinationskommission wird aufgelöst und durch die neue «Planungskommission» ersetzt, deren Mitglieder von den Gruppierungen zu wählen sind und deren künftiger Leiter, der Romanist Prof. Georges Lüdi, von der jetzigen Regenz bereits auf vier Jahre gewählt worden ist.

Mitten in diesen Zeitablauf der Reformarbeit fiel am 1. September 1995 der Amtsantritt des neuen Vorstehers des Erziehungsdepartements, Stefan Cornaz. Die Phase der obersten Zuständigkeit des Departementsvorstehers für die Universitätsreform ist zwar bereits durchschritten, doch wird er als Phil. I-Absolvent und ehemaliger Gymnasiallehrer und späterer Geschäftsführer der Basler Handelskammer die verbleibenden Leitungsaufgaben kompetent übernehmen.

Angesichts der beschriebenen Geschwindigkeit und Intensität der Reformschritte geraten andere «sanftere» Entwicklungen fast etwas aus dem Blick des Chronisten. In allen Fakultäten verstärkt sich die Tendenz nicht nur zur Zusammenarbeit. Die Interdisziplinarität wird immer mehr institutio-

nalisiert: Unter dem Stichwort «Weiterbildung» oder «fächerübergreifende Lehre» werden nicht nur interdisziplinäre Themen angeboten, es entstehen fast unbemerkt neue übergreifende Studienfächer wie vergleichende Religionsgeschichte, allgemeine Sprachwissenschaft, Medienwissenschaft, Museologie, Ökologie, Europakunde oder General Management. Der Bericht «Fortführung der wissenschaftlichen Weiterbildung an der Universität Basel» wurde diesen Sommer vorgelegt zusammen mit regelmässig erscheinenden News-Letters. Zusammen mit der Universität Bern hat Basel für das WS 95/96 ein Programmheft «Universitäre Weiterbildung» herausgebracht. Der seit zwei Jahren eingerichtete und vom Kanton Basel-Land finanzierte Studiengang «Mensch, Gesellschaft, Umwelt» hat sich auch in der Forschung mit nicht weniger als 18 fächerübergreifenden Projekten etabliert. Die Wirtschaftswissenschaften koordinieren zunehmend ihr Selbstverständnis und die Bedürfnisse der Wirtschaft, was nicht so sehr praxisorientierte Studiengänge, sondern vielmehr auf die Praxis orientierte vertiefte Grundlagenstudien zur Folge hat. Erwähnenswert ist hier noch die Einrichtung einer Stiftungsprofessur auf zunächst 5 Jahre (1995-99) für das Fachgebiet Peptidchemie durch die Firma Bachem und die im Tagungszentrum «Castelen», einem Vermächtnis von Dr. Jakob Frey-Clavel folgend, zum ersten Mal ausgerichteten «Jacob Burckhardt Gespräche», die künftig dreimal jährlich stattfinden sollen jeweils mit einer herausragenden Persönlichkeit des internationalen Kulturlebens.

Heinrich Löffler

Universität Bern

Nouvelle loi universitaire: renforcement de l'autonomie de l'Université – référendum des étudiants contre la création d'une base légale concernant des restrictions d'admission – 9% plus de débutants par rapport à l'année précédente – la collaboration entre Berne, Neuchâtel et Fribourg (BeNeFri) avance bien – Monsieur Christoph Stäubli, professeur de philosophie ancienne, est nouveau Recteur.

Neues Universitätsgesetz

Nach langen Vorarbeiten, in denen sich auch die Universität selbst – vorwiegend die Universitätsleitung und die Arbeitsgruppe «Neues Universitätsgesetz» – stark engagierte, entstand der Entwurf zu einem neuen Universitätsgesetz. In der Vernehmlassung fand der Entwurf generell eine sehr positive Aufnahme. Vorgesehen ist, dass im März kommenden Jahres die erste Lesung dieses Gesetzes stattfinden wird. Drei Veränderungen sind es vor allem, die gegenüber der jetzigen Stellung der Universität im Kanton Bern wesentlich sind:

- Die Universität erhält verstärkte Autonomie. Der in der Verfassung umschriebene universitäre Auftrag in Lehre, Forschung und Dienstleistung soll in einer Leistungsvereinbarung zwischen Staat und Universität umschrieben werden, während die erweiterte Finanzautonomie der Universität ein eigentliches unternehmerisches Handeln ermöglichen soll.
- Das Gesetz bringt eine klare Zuordnung von Kompetenzen zwischen Staat und Universität einerseits und innerhalb der Universität andererseits.
- Als Ausdruck der grösseren Selbständigkeit und Verantwortung erhält die Universität eine eigene Rechtspersönlichkeit.

Der Numerus clausus in der Medizin

Für die Fächer Human- und Veterinärmedizin haben sich für das Wintersemester 1995/96 363 Studierende vorangemeldet. Wie in früheren Jahren wurde durch die Schweizerische Hochschulkonferenz eine Umleitungsaktion durchgeführt. Nachdem sich von den 363 für Bern Vorangemeldeten deren 37 freiwillig für einen Studienbeginn an den Universitäten Zürich oder Neuenburg gemeldet hatten, mussten nun noch etwa 20 zwangsweise an die genannten Universitäten umgeleitet werden.

Der Grosse Rat des Kantons Bern hat die gesetzliche Grundlagen für Zulassungsbeschränkungen zum Medizinstudium geschaffen. Doch ist diesen Sommer das von der StudentInnenschaft ergriffene Referendum zustande gekommen. Dieses soll am 10. März 1996 zur Abstimmung gelangen, so dass noch immer ungewiss ist, ob die von der Schweizerischen Hochschulkonferenz vorgesehenen Zulassungstests auch in Bern angewandt werden können.

Die Studierendenzahlen

Gegenüber dem Vorjahr haben sich 9 Prozent mehr Studienbewerberinnen und -bewerber angemeldet.

Unter Berücksichtigung der vorhandenen Kapazitäten an der Universität Bern erge-

ben sich für folgende Studienrichtungen Engpässe:

Rechtswissenschaften, Wirtschaftswissenschaften, Medizin, Psychologie, Geschichte, Ethnologie, Religionswissenschaft, Kunstgeschichte, Biologie, Geographie, Gymnasiallehrerausbildung, Sport und Sportwissenschaft.

Finanzen

Die ausserordentlich prekäre Finanzsituation des Kantons Bern stellt auch die Universität vor grosse Probleme. Die Tatsache, dass in den Jahren 1992–96 8000 Stellenpunkte abgebaut werden müssen – und dies bei bereits platzknappen Fächern und noch immer steigenden Studentenzahlen – stellt die Universitätsleitung und die Fakultäten vor beinahe unlösbare Aufgaben.

BENEFRI

Das Konzept der Zusammenarbeit der Universitäten Bern, Neuchâtel und Fribourg, dessen Rahmenkonvention 1993 von den Erziehungsdirektoren und Rektoren der drei Partner unterzeichnet wurde, hat sich in dieser Zeit positiv entwickelt. 15 Fächer sind es mittlerweile, in denen Einzelkonventionen bestehen, welche die Ausbildungsbangebote und die weitere Zusammenarbeit koordinieren.

eurocor

Mit eurocor verfügt die Universität Bern als erste und bisher einzige Schweizer Hochschule über eine zentrale Anlaufstelle für alle europäischen Forschungs- und Bildungsprogramme. Seit dem 1. Januar 1995 wird eurocor als eigenständige inter-

fakultäre Koordinationsstelle der Universität geführt.

Die folgenden Dienstleistungen stehen allen Universitätsangehörigen kostenlos zur Verfügung:

- Allgemeine Information über europäische Forschungs- und Bildungsprogramme
- Förderberatung über Beteiligungsmöglichkeiten an diesen Programmen
- Beratung, Planung und Abwicklung von Mobilitäts-, Bundes- und Austauschstipendien
- Förderung von Studentenpraktika im europäischen Ausland
- Starthilfe für Forschungsgesuche von Instituten, die die Antragstellung europäischer Projekte vorbereiten wollen
- Versand von Forschungsinformationen via e-mail
- Datenbankrecherchen über EU-Projekte, deren Partner und deren Publikationen
- Informationsveranstaltungen über europäische Programme
- Kontaktvermittlung bei Partnersuche
- Dokumentation über europäische Programme

Die Aktivitäten von eurocor werden zu 42% aus Drittmitteln finanziert.

Wechsel im Rektorat ab Wintersemester 1995/96

Andreas Ludi übergibt nach vierjähriger Amtszeit das Szepter als Rektor der Universität Bern dem Altphilologen Christoph Schäublin. Als Nachfolger von Vizerektor Max Hess wird zu Anfang des neuen Akademischen Jahres der Betriebswirtschaftslehrer Norbert Thom sein Amt antreten.

Annemarie Etter

Université de Fribourg

(Semestre d'hiver 1994/95 et semestre d'été 1995)

Die Studentenzahl überschritt 8000 und die finanziellen Probleme werden nicht einfacher – nach einer Studie der Handelskammer ist die Universität ein gutes Geschäft für den Kanton: den 39 Millionen Ausgaben steht der geschätzte Vorteil von 268 Millionen gegenüber – anlässlich des Dies Academicus am 15. November wurden zwei Doktortitel h.c. verliehen – die Präsidentin des Grossen Rates, Mme Duc betonte in ihrer Rede die kritische Funktion der Universität vis-à-vis der Gesellschaft und des Staates – Paul-Henri Steinauer folgt als Rektor auf Prof. H. Meier – Diskussion des letzten Vor-Projektes des Universitätsgesetzes.

Les instances universitaires ont choisi de placer la rentrée sous le signe de la collaboration et de la coopération interuniversitaire, des accords Benefri et Cuso (la révolution tranquille...). Cette année devait montrer que cette collaboration interuniversitaire se traduirait par des mesures concrètes. Beaucoup se rendaient compte, cependant que, comme l'an dernier, les tâches pédagogiques et administratives qui incomberaient à chacun seraient rendues plus ardues par la croissance des effectifs d'étudiants — ils ont passé le cap des 8000 — et la pénurie de locaux, dans un climat de morosité économique général. Ce ne sont pas les prévisions du budget qui permettent d'entrevoir une amélioration, avec une part de l'Etat de Fribourg plafonné à moins de 40 millions et le plafonnement du personnel à 750 postes à plein temps (ou l'équivalent). L'université dépend trop des finances publiques, qui continueront à connaître des difficultés. Pourtant, elle n'est pas une si mauvaise affaire, pour ceux qui lisent bien les chiffres. La Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services

a publié une plaquette sur les finances dans l'université. Financièrement, l'Université serait une affaire avantageuse pour le canton : pour 39 millions dépensés par le canton, 268 viendraient en retour dans les caisses fribourgeoises ...

Heureusement, la construction de logements nouveaux pour les étudiants s'accélère. Pour ceux pour qui la rentrée universitaire est le grand départ, des journées de réflexion (*Starting days*) ont été organisées au vert. Signe des temps? Le service social de l'université est de plus en plus sollicité. Depuis l'an dernier, un tiers supplémentaire de personnes ont fait appel à ce service, qui suit actuellement plus de 250 personnes. Quant au service de la formation continue, il présentait devant le Sénat un premier rapport de 1500 jours, et un peu plus, d'activités.

Les débats sur le *numerus clausus* se sont poursuivis, mais ils n'ont pas été mobilisateurs. La raison en est, semble-t-il, que c'est surtout la Faculté de médecine, peu représentée à Fribourg, qui est en cause. Le Sénat a fini par adopter le projet du Conseil

d'État limitant l'accès aux études de médecine, tout en notant qu'il était hostile à l'extension du principe de la limitation à d'autres domaines.

Pour la première fois, la Faculté des sciences organisait le 21 octobre une cérémonie de ses doctorats et diplômes, comme celle des prix académiques, qui avaient lieu jusqu'ici lors du Dies academicus. Les 28 et 29 octobre, l'Association des Amis, réunie à Schwyz, recevait le Dr. Cornelio Sommaruga, président du CICR, ancien étudiant de l'Université. Le Dies Academicus du 15 novembre 1994, où la leçon inaugurale était prononcée par le vice-recteur Maurice Villet sur le thème de la pauvreté, permit à la présidente d'honneur, Mme Madeleine Duc, Présidente du Grand Conseil de saluer la fonction critique de l'université face à la société et à l'État, nécessaire même si le monde politique ne la supporte pas toujours très bien. Le Recteur H. Meier insista sur la nécessité d'une meilleure définition de l'Université et d'institutions centrales fortes qui lui permettraient de relever ses défis. Au cours de la cérémonie, deux docteurs honoris causa furent créés : MM. Werner Hauck (Faculté de droit) et Raymond Tournay OP (Faculté de théologie). Le titre de membre d'honneur de l'Université a été décerné à M. Bruno Messikommer. Enfin, parmi les cérémonies académiques, signalons encore, pour son relief exceptionnel, la séance des docteurs jubilaires de la Faculté de droit, le 24 mai 1995. Neuf étudiants qui terminaient leur doctorat en 1945 étaient à l'honneur. Au semestre d'hiver 1944/45, l'Université comptait 1175 étudiants immatriculés, parmi les-

quels 59 soldats polonais internés, 49 soldats italiens internés et 45 réfugiés civils. Le Recteur et historien G. Castella leur disait à l'époque : «Notre université ne saurait vivre sans sa dimension internationale, laquelle se manifeste par l'engagement de ses enseignants et de ses étudiants venant d'ailleurs. L'une de ses tâches primordiales est de contribuer de toutes ses forces à la reprise de la collaboration entre les peuples.» Cinq jours plus tôt, la même Faculté accueillait un docteur frais émoulu de ... 75 ans!

Le vendredi 13 janvier toutes les communications étaient interrompues pour l'installation d'un nouveau central téléphonique. Il était temps: l'Université vient de signer avec les Telecom un accord d'intention pour la création d'un Institut international de management des télécommunications...

L'événement majeur de l'année écoulée a été le changement de l'équipe rectoriale. Après quatre ans à la barre de l'Université, le recteur H. Meyer, qui avait déjà derrière lui un mandat de vice-recteur, a passé le témoin à son vice-recteur Paul-Henri Steinauer, élu brillamment l'an dernier. Le nouveau recteur a aussitôt demandé à la communauté un surcroît de solidarité, afin que l'université soit à même de remplir sa mission d'enseignement et de recherche. Il sera secondé dans sa tâche par les professeurs L. G. Walsh (Théologie), P. Ramirez (Lettres), Jürg Kohlas (SES), Louis Schlapbach (Sciences).

La réflexion sur la révision de la loi universitaire s'est poursuivie. Les membres de l'Université ont été appelés, durant le se-

mestre d'été 1995, à prendre position sur la dernière version de l'avant-projet de loi universitaire élaboré par l'État. Le comité d'évaluation créé pour la circonstance a entamé la procédure d'évaluation de l'université, sous la présidence du Dr. Johannes Fulda.

La vie universitaire fut encore marquée par de nombreux événements mémorables. Il serait vain de vouloir énumérer les manifestations, journées de travail, colloques et expositions qui se sont succédés. N'en citer que quelques unes, c'est faire injure aux autres. La Bibliothèque cantonale et universitaire, qui s'illustre depuis plusieurs années déjà par des expositions thématiques qui se renouvellent à un rythme allègre, vient de monter une exposition Fribourg-Ticino,

qui souligne le rôle de Fribourg, et singulièrement de son département d'italien dans l'essor de la culture italienne tessinoise. La 20^e journée de l'Europe a mis la culture au cœur de ses débats en invitant le cinéaste polonais Zanussi. Sa conférence, intitulée «Les deux poumons de l'Europe», rappelait aux Occidentaux tout ce que la branche byzantine de l'arbre européen avait encore à lui apporter.

Universitas Friburgensis a continué à paraître. Le premier fascicule de cette année était remplacé par *Synergies*, un fascicule interuniversitaire qui a connu des succès très divers. Le n° 2/94-95 est consacré à la famille et le n° 3/1994-95 à apprendre.

Marcel Piérart

Université de Genève

(Semestre d'hiver 1994/95)

Der Dekan der medizinischen Fakultät, Prof. Bernard Fulpius, wurde neuer Rektor – die Dauer des Juristischen Studiums wurde um ein Jahr verlängert (neu: 4 Jahre) – zwei neue postgraduierte Ausbildungsprogramme des Architektur-Instituts – Weiterbildungs-Veranstaltungen wurden 1994 von 2100 Personen besucht – neues Vorgehen bei der Besetzung der Professorenstellen – Evaluation der ersten Lehr- und Forschungseinheiten – Zusammenarbeit mit der EPF-Lausanne (Architektur) und der Universität Lausanne (naturwissenschaftliche Fakultäten, Pharmazie).

En vertu de la nouvelle loi sur l'Université, le Conseil d'Etat a confirmé, le 5 avril, le choix unanime de la Commission de désignation du recteur en la personne du prof. Bernard Fulpius, Doyen de la Faculté de médecine. Le nouveau recteur qui a été nommé pour une première période de quatre ans, prendra ses fonctions le 15 juillet 1995; il appartient au prof. Fulpius de désigner les trois vice-recteurs qui compléteront le nouveau rectorat.

Dans le souci de faire plus avec moins de moyens, l'Université de Genève offre depuis le semestre d'hiver 1994/1995 de nouveaux enseignements. L'accent est mis sur les formations plurifacultaires et sur la restructuration des filières. Ainsi, les études de droit passent de trois à quatre ans. En médecine, la création d'une unité de développement et de recherche en éducation médicale aura pour mission de mettre sur pied un programme de réforme d'études. En sciences économiques et sociales, la Faculté compte désormais avec une Section des hautes études commerciales et un Département de systèmes d'information. Enfin, le nouvel Institut d'architecture a lancé deux programmes post-grade de

3e cycle, l'un en réhabilitation et restauration du patrimoine bâti et l'autre en urbanisme et aménagement du territoire.

Par ailleurs, l'Université de Genève a consolidé sa nouvelle mission «formation continue»; en 1994, elle a accueilli plus de 2'100 professionnels. Souvent les demandes excèdent le nombre des places offertes par le service de la formation continue. On constate aussi que le pourcentage d'autofinancement des sessions de formation continue va en augmentant.

Le semestre sous revue a été marqué par la mise en oeuvre de nouvelles procédures de nomination, plus rapides, des membres du corps professoral. Dans chaque cas, la faculté ou école met en place une commission de structure, qui fait des propositions concernant le maintien, la transformation ou la suppression du poste, et définit le profil de celui-ci, en s'assurant de la coordination régionale. Quant au choix du titulaire du poste, il est préparé par une commission de la faculté, à laquelle sont associés directement les experts extérieurs et la délégée aux questions féminines.

Les informations et les propositions fournies par les rapports des experts externes

sur l'évaluation d'une première douzaine d'unités d'enseignement et de recherche doivent permettre d'améliorer l'utilisation des ressources. Dans le cas de trois départements, les conclusions des experts devraient conduire à une réorganisation importante.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, des travaux ont été entrepris afin de créer un dispositif informatique qui permettra à chaque enseignant de s'auto-évaluer. Il est prévu que ce dispositif permette la rédaction de questionnaires à partir d'une banque d'items existante, la soumission des questionnaires aux étudiants – notamment par voie directe à l'écran d'un ordinateur connecté au réseau –, et l'analyse des résultats.

Des progrès ont également été accomplis sur le plan de la coordination interuniversitaire. La répartition des tâches réalisée entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Genève en matière d'enseignement et de recherche en architecture constitue la réalisation la plus marquante. Une modification de la loi sur l'Université, votée en juin 1994, a sanctionné la création de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève qui a remplacé l'Ecole d'architecture. Cet institut, de niveau facultaire, se concentre sur la formation des étudiants avancés, soit de 2e et 3e cycles, ainsi que de doctorat.

A propos de la collaboration interuniversi-

taire, il faut citer aussi plusieurs événements qui ont marqué la synergie entre les universités de Lausanne et de Genève. En janvier, la convention liant les facultés des sciences de chacune d'elles fut signée. Les collaborations qu'elle induira porteront sur la mise en commun de ressources humaines et matérielles, l'organisation de diplômes en commun d'études supérieures ou de spécialisation, la création en commun d'écoles doctorales et une harmonisation des diplômes. La réalisation du Diplôme d'études supérieures en sciences naturelles de l'environnement, ouvert aux étudiants de Genève et de Lausanne, en est un exemple. L'inauguration, en novembre, de l'Ecole romande de pharmacie, établie sur les sites de Genève et de Lausanne, a constitué un autre événement majeur. Décidée en 1993, cette nouvelle structure repose sur un partage des tâches au niveau des 2e et 3e cycles: l'Université de Genève devient un centre de compétences en matière de pharmacie galénique et de biopharmacie, tandis que l'Université de Lausanne se réserve la pharmacognosie et la phytochimie; ultérieurement, la chimie thérapeutique et la pharmacie analytique seront également réorganisées. Enfin, les collaborations entre les facultés de médecine des deux universités ont donné naissance à l'Institut romand d'histoire de la médecine, inauguré en février.

Eustache Paléologue

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Zwei Institute nehmen an der Hannover Messe CEBIT teil – Schweizer Presse wird über das Erreichte im Jahr 1994 orientiert – Informationsstelle für europäische Forschungsprogramme – Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Mikrotechnik und der Medizin-Technologie – Drei Doktorate h.c. anlässlich des Dies – Teilnahme am INELTEC in Basel.

Contacts industriels prometteurs

Deux unités de l'EPFL ont participé cette année à la «Hannover Messe-CEBIT» à Hanovre du 8 au 15 mars 1995: l'Institut de microtechnique et le Laboratoire de micro-informatique. Les projets étaient présentés dans le cadre de l'opération «La Suisse, carrefour des technologies». Bilan positif pour les deux instituts, la semaine passée en Allemagne a permis d'établir de nombreux contacts avec les visiteurs de la foire. L'Institut de microtechnique a proposé un projet intitulé «commande coopérative par réseau de terrain pour modules d'assemblage à intelligence répartie» pour augmenter la flexibilité d'un assemblage automatisé. Le laboratoire de microinformatique a présenté «Packlib», un logiciel permettant de construire des applications de manière graphique et modulaire, ainsi que son nouveau robot à 6 roues «Koala».

L'EPFL fait éclore

476 nouveaux diplômés

Le 31 mars 1995, l'EPFL a décerné 378 diplômes d'ingénieur et 98 diplômes d'architecte à 406 étudiants et 70 étudiantes. Cette année, les sections les plus en pointe sur le plan des chiffres sont, hormis l'architecture, la microtechnique avec 61 diplômé, un des domaines-phares de l'Ecole, l'informa-

tique (60 diplômés) et la physique (49 diplômés), suivies du génie civil, du génie rural et de l'électricité. Par ailleurs, 22 étudiants de l'EPFL ont reçu le 7 juillet dernier leurs diplômes d'ingénieurs en systèmes de communication. La cérémonie, la troisième du genre, a eu lieu à Sophia Antipolis, à l'Institut Eurécom. Le succès de cette formation va grandissant; depuis sa fondation, l'Institut Eurécom a vu ses effectifs tripler. Il accueille actuellement quelque 90 étudiants, dans un domaine reconnu d'importance déterminante pour l'avenir. L'EPFL, rappelons-le, est la seule haute école suisse à décerner un diplôme de niveau universitaire en systèmes de communication.

Bilan 1994 devant la presse suisse

L'EPFL renforce constamment son pouvoir d'attraction: tel est le message lancé par la Direction de l'EPFL qui a présenté en avril à l'ensemble de la presse suisse le bilan de 1994. En 4 ans, toutes filières de formation confondues, on enregistre près de 1'000 étudiants supplémentaires, alors que les collaborations entre l'EPFL et les milieux extérieurs ont augmenté de 23% en deux ans. La symbiose entre EPFL et économie permet de payer plus de la moitié des collaborateurs scientifiques de l'Ecole. 55% des collaborateurs scientifiques de l'EPFL ont

été financés hors du budget de l'institution au travers des mandats de droit public et privé en 1994. A noter que l'Ecole est engagée dans un processus de transformation en profondeur. En deux ans et demi, 47 nouveaux professeurs ont été nommés.

Ouverture d'un Euro-Guichet

L'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) a mis en place un réseau d'information sur les programmes européens de recherche à l'attention des chercheurs suisses. Le système est construit autour de deux structures distinctes et complémentaires: les Points de contact et les Euro-Guichets. La création de l'Euro-Guichet de l'EPFL correspond au lancement du 4e Programme-cadre de recherches de la Communauté européenne, doté d'un montant de 12,3 milliards d'écus pour la période 1995-1998. L'Euro-Guichet de l'EPFL est implanté au CAST (Centre d'appui scientifique et technologique). Son responsable est Philippe Vollichard, ingénieur forestier EPFZ.

Collaboration en microtechnique renforcée

L'EPFL, l'Université de Neuchâtel et le CSEM – Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA, se sont associés pour former un «pôle microtechnique». Les partenaires conservent, chacun, sa structure juridique et sa mission propre, mais décident d'adopter une stratégie commune pour assurer la mise en valeur, aux échelons suisse et européen, de leur potentiel en matière de formation et de recherche en microtechnique.

Prises ensemble, les trois institutions concernées réunissent plus de 400 collaborateurs, des moyens financiers annuels de l'ordre de 50 millions de francs et 20'000 m² consacrés à la microtechnique.

Lausanne, place forte du génie médical

La présence conjointe à Lausanne de l'Université, du CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) et de l'Ecole polytechnique fédérale permet de réunir des compétences scientifiques et technologiques exceptionnelles. En 1992, les trois institutions ont lancé un programme commun de génie médical, dont l'ambition était d'obtenir à moyen terme des progrès médicaux significatifs par une recherche interdisciplinaire de haute qualité combinant la médecine, l'ingénierie, les sciences naturelles et les sciences dites exactes. Doté de cinq millions de francs, ce programme a chargé cinq équipes de développer de nouvelles méthodes de diagnostic et de nouvelles techniques thérapeutiques, ainsi que de mieux comprendre certains phénomènes touchant à des problèmes de santé majeurs tels que le diabète, le cancer, l'allergie, l'artériosclérose et les besoins énergétiques humains. A l'issue de ces trois ans, les progrès réalisés ont été présentés publiquement, le 15 mai dernier.

Le Gouvernement neuchâtelois en visite à l'EPFL

Emmené par son président, M. Pierre Hirschy, le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel au complet a été reçu le 8 mai 1995 par la Direction de l'EPFL. Les discussions ont permis un approfondissement

des contacts déjà existants et ont fait apparaître une volonté commune d'accorder la priorité à la formation et au développement économique. Dans ce sens, le président de l'EPFL, le professeur Jean-Claude Badoux, a assuré le Gouvernement neuchâtelois de l'appui de son institution à toute action touchant les implantations industrielles et la promotion économique du canton. De son côté, le Gouvernement neuchâtelois a saisi l'occasion de cette visite de l'EPFL pour rappeler son soutien à une haute école universitaire dont le rôle est essentiel non seulement pour l'Arc jurassien mais aussi pour l'ensemble du pays. Le gouvernement neuchâtelois entend notamment unir ses efforts à ceux de l'EPFL pour accroître le nombre d'étudiants neuchâtelois dans cette institution et, en conséquence, leur importance dans le développement économique du canton.

Journée magistrale: formation et recherche

Le 17 mai 1995, La Journée Magistrale de l'EPFL délivrait trois doctorats honoris causa à des scientifiques, dont – pour la première fois – une femme, Marie-Claude Gaudel, chercheur français en informatique. A ses côtés, deux autres éminences internationales des sciences des matériaux et de la physique mathématiques: le bouillant Américain Edward J. Kramer, et l'humaniste d'origine lituanienne, Elliott H. Lieb. Marie-Claude Gaudel a contribué substantiellement à l'amélioration de la qualité du logiciel; Edward J. Kramer a mené des études déterminantes sur la structure moléculaire des matériaux polymères;

Elliott H. Lieb est quant à lui reconnu comme l'un des maîtres incontestés de la physique mathématique contemporaine.

Nouvelle catégorie académique: Maître d'enseignement et de recherches

Le Conseil fédéral vient de définir une nouvelle catégorie académique intitulée: «Maître d'enseignement et de recherches (MER)». La Direction de l'EPFL est particulièrement satisfaite de cette décision qui a suivi une procédure longue de cinq ans avant de se concrétiser. La proposition émanant de l'EPFL trouve ainsi une issue favorable. Le MER est un enseignant de tout premier ordre qui donne des cours importants, à différents niveaux et de façon régulière. Il développe une recherche personnelle originale de haut niveau. Il encadre en général un groupe de recherche sous la responsabilité du professeur chef d'unité dont il dépend. Il est habilité à diriger des thèses de doctorat.

L'EPFL au salon international

INELTEC de Bâle

Six unités de l'EPFL se sont présentées au salon INELTEC, qui s'est tenu à Bâle du 28 août au 1er septembre 1995. La forte participation de l'EPFL à cette manifestation internationale a permis à l'Ecole de se faire connaître sous toutes ses facettes – enseignement, recherche, collaborations avec les milieux industriels et économiques. Le Département de microtechnique présentait ses modules coopératifs d'assemblage, système souple pour équiper des chaînes de montage. Les activités de recherche en électricité ont été illustrées par les travaux

du Laboratoire d'électronique industrielle et du Centre de conception de circuits intégrés (C3i). A noter également la présence des possibilités offertes par la réalité virtuelle et de la vision artificielle dans le domaine de la robotique mobile (téléopération à distance notamment). L'Institut international de management pour la logistique (IML) proposait son cycle d'études

postgrades en management de systèmes logistiques. Présent également, le Centre d'appui scientifique et technologique de l'EPFL (CAST), véritable interface entre l'EPFL et l'industrie qui permet à ces deux mondes de développer des collaborations fructueuses.

André Musy

Université de Lausanne

Programm Orchidée II (Massnahmen zur besseren Nutzung der Ressourcen in der kantonalen Verwaltung) – Bildung einer Arbeitsgruppe, die ein Projekt für das neue Universitätsgesetz ausarbeiten soll – Evaluation der vom Bund finanzierten Nachwuchs-Stellen – Drei Publikationen der Universität – Koordination: Neugestaltung der Erdwissenschaften; Pläne für Schaffung einer gemeinsamen Spitaleinheit mit der Universität Genf – Evaluation der CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) – neue Vereinbarung mit dem IDHEAP – Zentrum der europäischen Dokumentation (Stiftung Jean Monnet) wird vom Schweizerischen Institut für Rechtsvergleich übernommen.

Opération Orchidée II

Les travaux en relation avec l'opération Orchidée II (démarche d'économies et de réallocation des ressources au sein de l'Administration vaudoise) ont été poursuivis au cours du semestre d'été 1995 dans le cadre de l'Université.

Les autorités universitaires ont notamment pris connaissance de l'objectif d'économies fixé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud: d'ici l'an 2000, le budget de l'UNIL devra être diminué de Fr. 18 millions.

Les autorités universitaires ont en outre

pris connaissance des principes approuvés par le Conseil d'Etat:

- responsabilité de gestion accrue de l'Université, en charge d'utiliser au mieux des enveloppes globalisées de moyens;
- établissement d'un budget d'investissement pour les équipements scientifiques;
- renforcement des structures de pilotage de l'Université (Rectorat et Conseil académique);
- accélération du processus de rapproche-

ment entre les Hautes Écoles lémaniques.

Dans leurs échanges avec les autorités politiques vaudoises, les autorités universitaires ont mis l'accent sur les principes suivants:

- liberté des responsables universitaires dans la mise en oeuvre pratique des réductions;
- autonomisation accrue de l'Université à la faveur de la création d'une ligne budgétaire unique comprenant les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

La suite des démarches au sein de l'Université devrait prendre appui sur les procédures d'étude et d'expertise suivantes:

- définition du contrat entre l'Université et l'État (principes d'allocation des ressources à l'Université);
- définition des règles de gestion internes (répartition des compétences et principes d'allocation des ressources au sein de l'Université);
- définition des principes relatifs à la gestion des sites universitaires;
- définition des modalités de gestion financière et comptable dans la perspective de la mise en place d'enveloppes budgétaires globalisées;
- réflexion sur le fonctionnement de l'informatique universitaire (informatique administrative et informatique scientifique).

L'UNIL a souhaité pouvoir bénéficier de l'assistance conceptuelle et méthodologique de la maison Bossard Consultants pour le suivi des travaux relatifs à la définition du contrat entre l'Université et l'État, ainsi qu'à l'établissement de règles de gestion interne.

L'Université entend par ailleurs s'adjoindre les services de différents experts susceptibles de l'aider à déterminer les modalités de réalisation des économies prévues dans les secteurs administratif et financier.

Le Rectorat a en outre confié au Professeur Jean-Christian Lambelet, directeur de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de l'Ecole des HEC, la réalisation d'une étude portant sur l'impact économique de l'Université de Lausanne dans le canton de Vaud.

Révision de la Loi sur l'Université

Le Chef du DIPC a créé un groupe de travail composé de représentants du Rectorat, du Sénat et du Conseil académique de l'Université, ainsi que des étudiants et des milieux extérieurs. Ce groupe est chargé d'élaborer un avant-projet de nouvelle Loi sur l'Université en tenant compte des lignes directrices suivantes:

- renforcement des pouvoirs du recteur;
- nomination du recteur, choisi parmi le corps professoral par le Conseil d'État sur proposition du Conseil académique;
- élargissement des compétences du Conseil académique;
- réorientation des compétences du Sénat sur la politique générale de l'Université;
- orientation du Conseil des Doyens vers des tâches de coordination et de collaboration interfacultaires.

Enseignements et enseignants

La procédure d'évaluation organisée à l'UNIL a mis en évidence le sentiment mitigé qu'éprouvent les bénéficiaires des mesures fédérales quant à la précarité des

postes qu'il leur est donné d'occuper. L'ensemble des titulaires des postes souhaiterait voir la durée de chacun de leurs mandats portée à deux ou trois ans.

La répartition entre activités de recherche et activités d'enseignement varie selon les facultés. En sciences et en médecine, la part dévolue à la recherche est en principe jugée suffisante; elle permet aux intéressés de s'investir dans des travaux de recherche approfondis et de constituer des dossiers scientifiques de haut niveau.

La situation se révèle différente dans les facultés de sciences humaines. La hausse des effectifs étudiantins a conduit les dirigeants de ces facultés à utiliser plutôt les postes de relève à des fins d'encadrement. Les mesures fédérales en faveur de la relève universitaire ont cependant fourni aux titulaires des postes l'occasion unique de s'intégrer au monde universitaire; elles ont largement contribué à motiver les intéressés à poursuivre une carrière académique.

Développement de la formation continue à l'UNIL

La Commission de formation continue a établi un rapport stratégique, ainsi que des recommandations visant au développement de la formation continue au sein de la Haute École vaudoise. Les principales actions préconisées sont les suivantes :

- intégration de la formation continue dans les plans de développement des facultés;
- inscription de la formation continue dans les plans de formation;
- intégration de la formation continue

dans les cahiers des charges des enseignants;

- création de certificats de formation continue gérés par les facultés, les sections ou les organes interfacultaires;
- mise en place d'un système de bourses de formation continue.

Publications de l'Université

Le Rectorat a procédé à la préparation des trois ouvrages de référence qui, dès l'année académique 1995-1996, présenteront en détail les différentes activités de l'Université. «*L'Enseignement*» présentera le panorama complet des formations offertes par la Haute Ecole vaudoise, qu'il s'agisse des programmes de licence, des cursus post-grades ou des cours de formation continue. «*La Recherche*» – qui remplacera l'Annuaire académique ancienne formule – offrira une vision synthétique des activités scientifiques réalisées au sein des quelque 130 unités d'enseignement et de recherche de l'Université.

Quant au «*Rapport d'activité 1994*», il présentera les principaux événements de la vie de l'UNIL en 1994, les bénéficiaires des honneurs, distinctions et grades académiques, ainsi que, d'une manière succincte, les quelque 260 projets de recherche soutenus par le Fonds national de la recherche scientifique.

Service des affaires étudiantes

Le Rectorat a confié un audit du Service des immatriculations et inscriptions à la société Applied Information Management (AIM) SA, Genève.

Les conclusions de la maison AIM SA met-

tent en évidence la possibilité d'économiser 20% des forces de travail du Service si deux catégories de mesures sont prises: décentralisation d'un certain nombres de décisions auprès d'autres services ou des facultés; mesures de self-service de la part des étudiants et des futurs étudiants (installation de postes informatiques dans les gymnases vaudois et valaisans permettant aux étudiants de s'immatriculer directement).

Le consultant s'est en outre exprimé en faveur d'une harmonisation de la gestion administrative des étudiants de l'UNIL, de l'Université de Genève et l'EPFL, avec, à la clé, l'introduction d'une carte à puce commune. Un groupe de travail trilatéral à d'ores et déjà été mis sur pied à ce sujet.

Collaboration interuniversitaire

Le rapport des experts de la Conférence universitaire suisse sur les scénarios de concentration des sciences de la Terre en Suisse a mis en évidence les atouts lausannois dans la discipline en question:

- une section de taille appréciable, *fort active*, et au bénéfice d'une excellente collaboration entre ses divers instituts;
- une spécialisation dans le domaine de la géologie alpine;
- l'importance de l'observation sur le terrain dans le cadre de l'enseignement;
- la relation du nombre de doctorats au nombre de diplômes (30:100);
- la complémentarité des prestations des Universités de Lausanne et de Genève.

Pour ce qui est de l'avenir des sciences de la Terre sur l'Arc lémanique, les experts de

la CUS se sont prononcés, dans l'ordre, en faveur des scénarios suivants :

- poursuite du développement du bipôle Lausanne-Genève avec, à la clé, le transfert de la chaire de géologie de l'EPFL à l'UNIL et l'incorporation de l'Institut Forel dans l'une ou l'autre des deux Universités de l'arc lémanique;
- regroupement des sciences de la Terre lémaniques à l'UNIL.

Les experts de la CUS ont en outre jugé nécessaire la construction d'un bâtiment des sciences de la Terre à l'UNIL quel que soit le scénario de coordination retenu.

Les chefs des Départements de l'instruction publique des cantons de Vaud et de Genève ont alors décidé d'engager un processus visant à créer une Section commune des sciences de la Terre aux Universités de Lausanne et de Genève. Deux mandats d'étude ont été confiés dans le cadre du processus en question. Le premier porte sur les différents aspects juridiques qu'entraîne la mise sur pied d'une Section commune aux deux Hautes Écoles; le second touche les aspects logistiques.

La nouvelle Section des sciences de la Terre lémanique décernera un diplôme unique. Le premier cycle d'études devrait être maintenu sur les deux sites; le partage des tâches interviendra aux 2e et 3e cycles. A ce niveau, l'enseignement tiendra largement compte des spécificités scientifiques de chacun des deux sites: Genève continuera à orienter son activité dans le domaine de la géologie de l'environnement et Lausanne développera ses orientations actuelles.

Collaboration dans le domaine de la médecine et des hôpitaux universitaires

En juin 1995, les Conseils d'État des cantons de Vaud et de Genève ont lancé un mandat d'étude visant à la constitution d'un réseau hospitalo-universitaire lémanique. L'objectif du mandat porte sur la création, dans le cadre des universités de Lausanne et de Genève, d'une École de médecine et d'un ensemble hospitalier communs aux deux cantons, susceptible de compter parmi les centres européens et internationaux de référence dès le début du siècle prochain avec, à la clé:

- des mises en commun d'activités dans le domaine de la formation des médecins et d'autres professionnels de la santé, de la logistique, de la prévention, de la recherche et des soins;
- une réforme commune des études de médecine sous l'autorité d'une instance unique;
- une politique commune de recherche sous l'autorité d'une instance unique.

Le mandat a été confié au Bureau de l'Association Vaud-Genève sous la présidence de M. Bernard Vittoz, ancien président de l'EPFL. La mise en oeuvre du dispositif est prévue dès le 1er janvier 1997.

Activités de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

La CUSO a décidé de procéder à l'évaluation de la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire), à laquelle elle est liée par une convention. MM. Charles Kleiber, directeur général du Service des hospices cantonaux vaudois, Wolf Linder, doyen de la Faculté de droit et des

sciences économiques de l'Université de Berne, et Willy A. Schmid, directeur de l'Institut für Orts-, Regional- und Landesplanung de l'École polytechnique fédérale de Zürich, prendront part à l'évaluation en qualité d'experts extérieurs.

La décision de la CUSO fait suite aux problèmes soulevés par le réajustement, à partir de 1996, de l'apport de l'une des Hautes Ecoles de Suisse occidentale au financement de la CEAT. L'évaluation doit ainsi contribuer à fournir à la CUSO des éléments de décision quant à l'ampleur de la contribution financière à assurer à la CEAT au cours des prochaines années, sur la base de l'analyse de la pertinence, de la qualité et de la portée des activités de la Communauté, ainsi que de l'efficacité de ses modalités d'organisation et de gestion.

Le rapport des experts est attendu d'ici le 15 novembre 1995.

Divers

Le Conseil d'État du canton de Vaud s'est exprimé en faveur du maintien d'un soutien financier à l'IDHEAP pour une nouvelle période de trois ans.

Une nouvelle convention de collaboration a été signée entre l'UNIL et l'IDHEAP. Le nouveau texte prévoit l'institution d'une commission de coordination chargée de veiller à la concertation des activités de l'UNIL et de l'IDHEAP dans les domaines d'enseignement et de recherche d'intérêt commun. Cette commission sera composée du Directeur de l'IDHEAP, des Doyens des Facultés de droit, des SSP et de l'Ecole des HEC ou de leur remplaçant, d'un membre extérieur au moins, ainsi que

d'un membre du Rectorat chargé de la présider. L'IDHEAP sera en outre appelé à soumettre ses programmes d'étude du Master of Public Administration à l'approbation du Rectorat de l'Université.

M. Henri Rieben, président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, s'est déclaré favorable à un transfert de l'ensemble de la documentation du Centre de documentation européenne (CDE) à l'Institut suisse de droit comparé, à la faveur du projet d'agrandissement de ce dernier. Le Conseil d'État du canton de Vaud s'est engagé à participer à l'agrandissement du bâtiment de l'ISDC à la condition que place y soit faite pour la documentation du CDE.

Le IVe Dialogue transatlantique a eu lieu du 28 juin au 2 juillet 1995 sur le site de Dorigny. Organisée par la Conférence des

Recteurs Européens et l'American Council for Education, cette manifestation a réuni plus de quarante présidents et recteurs d'universités américaines et européennes à Lausanne. Les thèmes évoqués dans le cadre de cette rencontre ont été les suivants: avenir des institutions académiques; gestion de la qualité; mise en réseau des Hautes Écoles.

Un séminaire international sur la reconversion des danseurs professionnels a eu lieu du 5 au 7 mai 1995 à Dorigny. Mis sur pied par l'Organisation internationale pour la reconversion des danseurs professionnels, la manifestation a permis la confrontation des opinions et des expériences de quelques 120 personnalités venues d'une quinzaine de pays.

Eric JUNOD, Recteur

Université de Neuchâtel

Vize-Rektor Francis Persoz übernimmt am 15. Oktober das Amt des Rektors – das neue Rektorat führt eine Reihe von bereits angefangenen Geschäften weiter: Ausarbeitung eines neuen Universitätsgesetzes, Zusammenarbeit mit den neuen Fachhochschulen, Einführung eines Informatik-Systems in den Bibliotheken – Gründung eines Internationalen Zentrums für Sport-Studien – zwei Professoren führen Ausbildungsprogramme für Führungskräfte in Ungarn und Rumänien durch.

Au semestre d'ete 1995, le rectorat en place depuis 1991 a vu approcher le terme de son mandat. La procédure de nomination des successeurs a suivi son cours réglementaire et a abouti heureusement: le vice-recteur Francis Persoz reprend la charge de recteur à partir du 15 octobre, accompagné de MM. Denis Miéville et Daniel Haag, vice-recteurs. Le secrétaire général Pierre Barraud demeure à son poste et complète l'équipe en tant que permanent.

Après un congé sabbatique, le professeur Denis Maillat, ci-devant recteur, reprendra son enseignement d'économie régionale et de démographie en division économique de la Faculté de droit et de sciences économique. Il a vaillamment et lucidement conduit les affaires en des temps troublés et peu aisés. L'Université se réjouit qu'il ait été distingué par l'Université soeur de Franche Comté à Besançon par un titre de docteur honoris causa au mois de mars dernier. Pierre-Luigi Dubied retourne à plein temps en Faculté de theologie, ou presque: à la demande des autorités de la CCSO et de la CUSO, il a accepté de conduire encore quelques temps les travaux du groupe de travail 3e cycle/post-grades.

Fin de mandat n'a pas signifié baisse d'ac-

tivité. Outre les taches traditionnelles d'élaboration du budget, le rectorat s'est préoccupé de faire suivre au nouveau projet de Loi sur l'Université la procédure de consultation. Il a enregistré les réactions des organismes consultés, a demandé à ses rédacteurs, MM. les professeurs André Schneider et Alain Robert, d'en tenir compte dans leur mise au point. Il a requis l'avis d'un juriste sur la copie ainsi obtenue et a relancé la nouvelle version pour une dernière consultation auprès du Conseil rectoral et du Conseil de l'Université. Si tout se passe bien, le nouveau rectorat pourra remettre le projet au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et attendre que les instances politiques statuent en dernier ressort.

Approfondissant les contacts qu'il entretient avec les promoteurs des Hautes écoles spécialisées (HES) dans le canton, le rectorat a signé une déclaration d'intention visant à instaurer une collaboration avec l'École d'ingénieurs du Locle, l'ESCA de Neuchâtel et l'École d'art appliquée à La Chaux-de-Fonds.

En prévision du changement de système informatisé des bibliothèques, l'Université s'est liée par Convention à la Bibliothèque

publique et universitaire (BPU) et à la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds pour créer un «site neuchâteloise VTLS» permettant aux partenaires d'acheter et d'exploiter ensemble les coûteuses installations. Le site neuchâtelois est ainsi choisi comme lieu-test du nouveau système pour la Suisse romande.

Le rectorat a été associé à l'inauguration du Centre international d'études du sport créé à l'initiative du professeur Pier-Marco Zen Ruffinen avec l'appui financier de la FIFA. Le cours public «L'homme et le temps», financièrement soutenu par l'Institut l'homme et le temps du Musée international de l'horlogerie de La Chaux-de-Fonds s'est poursuivi au semestre d'été avec autant de succès qu'en hiver. Un enseignement comparable sera offert au semestre d'hiver 1995/96 sur les thèmes de *Temps et économie* et *Les heures de la vie*. Parallèlement un cours public des sciences de l'Antiquité a pris pour thème les métiers dans l'Antiquité et a connu, lui aussi, un beau succès. Le cours d'*Entrepreneurship* de cette année a permis à 14 étudiants et futurs entrepreneurs suisses et étrangers de recevoir leur certificat. Deux d'entre eux ont reçu des prix pour l'excellence de leurs travaux. L'Université du troisième âge a offert cette année 80 conférences à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Le thème *Realité et imaginaire* était au centre

des préoccupations. Le cours de vacances s'est tenu comme d'habitude en juillet et août.

En juin, l'Université de Neuchâtel a accueilli le Xe colloque du GIFCUF qui rassemble les secrétaires généraux des universités francophones: son président, Pierre Barraud, en était l'organisateur.

La Cité universitaire, bâtiment des années 1970, est en réfection depuis le mois de mars et jusqu'en début de l'année 1996: il a fallu trouver à loger les étudiants ailleurs. Les professeurs Daniel Haag et Michel Rousson de la division économique de la Faculté de droit et de sciences économiques sont engagés depuis plus de quatre années dans un programme de formation et de développement des PME en Hongrie et en Roumanie, soutenu par le DFAE. Ils tirent un premier bilan qui paraît fort positif: ils ont contribué à créer des instances de formation à la gestion d'entreprise.

Le professeur de philosophie Daniel Schulthess a repris son enseignement en Faculté des lettres après un congé sabbatique au cours duquel il a bénéficié, à la suite d'un concours, du statut de fellowship Herbert C. Hoover à l'Université catholique de Louvain, dans la chaire du professeur von Parigis. Il y a poursuivi une recherche en éthique appliquée aux problèmes de l'environnement.

Pierre-Luigi Dubied

Hochschule St. Gallen

Le thème «formation continue» a été le fil conducteur du semestre dernier: l'occupation du nouveau centre de cette formation, le Dies Academicus avec son discours solennel autour de ce thème – la constitution d'un programme d'études de base nouveau dans le domaine «finances» – nominations honorifiques et votations.

Die Weiterbildung, an der HSG seit 1968 institutionalisiert, stand aus mehreren Gründen im Mittelpunkt des Sommersemesters 1995. Mitte Mai wurde das neue Weiterbildungszentrum der Hochschule (ab 1. Oktober: Universität) St. Gallen mit verschiedenen Anlässen feierlich eröffnet. An den 21 Millionen Franken teuren Bau, der in erster Linie den HSG-Instituten, der Weiterbildungsstufe und verschiedenen Nach-Diplomstudiengängen als Seminar- und Tagungsort dient, leistete neben Bund und Kanton auch die Privatwirtschaft einen Beitrag von gegen 8 Millionen Franken. Architekt des Zentrums ist der Zürcher Bruno Gerosa, von dem bereits der Bibliotheksbau von 1989 stammt.

Dem Thema Weiterbildung gewidmet war auch die Festansprache am diesjährigen Dies academicus: «Weiterbildung als neue Herausforderung» betitelte der Regensburger Pädagoge Professor Dr. Helmut Heid seine Ausführungen, in denen er unter anderem forderte, dass «schon in der Ausbildung Konzepte realisiert werden müssen, die ein erfolgreiches Weiterlernen ermöglichen und begünstigen». Ehrendoktorate erhielten am Hochschultag Professor Dr. Walter Masing (Dr. oec. h.c.) und Professor Dr. Alain Hirsch von der Universität Genf (Dr. iur. h.c.), und der Latsis-Preis ging an Professor Dr. Karl Frauendorfer.

Schliesslich wurde in diesem Semester ein neues Aufbaustudium im Bereich Finance «gegründet»: Ab Januar 1996 bietet die HSG in Kooperation mit der renommierten Stern School der New York University diesen berufsbegleitenden Lehrgang an, der mit dem Grad eines «Master of Science in Finance» abschliesst.

Während an der Promotionsfeier zu Semesterbeginn 65 neue Doktorinnen und Doktoren sowie 165 Lizentiat(inn)en ihre Urkunden erhielten und die HSG erfolgreich abschlossen, wurde fast gleichzeitig das erste «offizielle» Studentenwohnheim seiner Bestimmung übergeben. Im Rahmen einer Gesamtüberbauung erwarb eine eigens gegründete Stiftung (mit Beteiligung von Studentenschaft, Kanton, Hochschulverein, Hochschule und Frau Martita Jöhr-Rohr, Witwe des früheren HSG-Rektors Walter Adolf Jöhr) ein Haus mit vier 5-Zimmer-Wohnungen, die nun je zur Hälfte an reguläre HSG-Studierende und an Gaststudierende vermietet werden.

Zwei Jubiläen waren ebenfalls im abgelaufenen Semester zu feiern: Die Internationalen Management-Gespräche (ISC-Symposium) fanden im Mai zum 25. Mal statt und widmeten sich dem Thema «Success Strategies – A Political, Economic and Corporate Agenda». Das Jubiläum nahmen das studentische Komitee (ISC heisst «Interna-

tional Student's Committee») und die St. Galler Stiftung für Internationale Studien (SSIS) als Trägerin des ISC zum Anlass, der HSG eine grosszügige Spende zu machen, die zur Sanierung eines Wohnhauses in der Nähe des neuen Weiterbildungszentrums verwendet wird. Dort sollen unter anderem auch Räume für die Unterbringung von Gastdozent(inn)en entstehen.

Sein zehnjähriges Bestehen feierte Anfang September das Forschungsinstitut für Arbeit und Arbeitsrecht (FAA-HSG) mit einem Festakt und einer Festansprache von Bundesrat Otto Stich. Der Einladung der Institutedirektion, der neben dem «Vater» des Instituts, Professor Dr. Hans Schmid, auch Professor Dr. Thomas Geiser angehört, folgte eine grosse Anzahl von Gästen aus Wirtschaft, Politik und Wissenschaft.

Dem Rücktritt der drei verdienten Kollegen und Ordinarii Emil Brauchlin (Betriebswirtschaftslehre), Yves Bridel (Französische Sprache und Literatur) sowie Armin Wildermuth (Philosophie) standen die Berufungen von Tomas Gil Gonzalez (Philosophie), Andreas Grünbichler (Finanzmarktforschung) und Vincent Kaufmann (Französische Sprache und Literatur) gegenüber. Rufe haben die Kollegen Jürg Martin Gabriel (ETH Zürich) und Alexander Gerybadze (Universität Stuttgart-Hohenheim) angenommen.

Zu akademischen Ehren kamen drei Kollegen: Knut Bleicher, bis Herbst letzten Jahres Ordinarius für Betriebswirtschaftslehre, wurde von der Business School der Indiana University im amerikanischen Bloomington die Ehrendoktorwürde verliehen. Klaus Spremann wurde von der Universität Hongkong zum Honorarprofessor ernannt, Claude Kaspar erhielt eine Professur ehrenhalber von der Hochschule für Handel, Gastronomie und Tourismus in Budapest.

Schliesslich ist von vier ehrenvollen Wahlen für Juristen der HSG zu berichten: Carl Baudenbacher, Ordinarius für Privat-, Handels- und Wirtschaftsrecht, ist zum Liechtensteinischen Richter am EFTA-Gerichtshof bestellt worden. Er ist damit der einzige Schweizer in einem EWR-Gremium. Thomas Geiser, Ordinarius für Privat- und Handelsrecht, ist von der Vereinigten Bundesversammlung zum Nebenamtlichen Richter am Schweizerischen Bundesgericht gewählt worden. Fürsprecher Franz Nyffeler, Lehrbeauftragter für Aktienrecht, ist von der Vereinigten Bundesversammlung zum Bundesrichter gewählt worden. Und Stefan Trechsel, Ordinarius für Strafrecht und Strafprozessrecht, wurde von der Europäischen Menschenrechtskommission zu ihrem neuen Präsidenten gewählt.

Georges Fischer, Rektor

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

L'idée directrice de l'ETHZ – prise de position pour une nouvelle structure d'organisation – desirs de changement, en vue du règlement pour l'habilitation – heures obligatoires pour tout le corps enseignant.

Der Präsident der ETHZ, Prof. Dr. J. Nüesch, schickte im Sommersemester ein Leitbild für die ETHZ in eine kurzfristige Vernehmlassung. Die Idee wurde von der Dozentenschaft positiv aufgenommen. Die Einstimmung aller Teile der Hochschule auf ein gemeinsames Ziel wird begrüßt und unterstützt. Zur konkreten Formulierung des Leitbilds wurden verschiedene Vorschläge eingebracht. Vor allem wurde eine möglichst knappe und prägnante Ausgestaltung gewünscht.

Der von einer Arbeitsgruppe ausgearbeitete Vorschlag einer neuen Organisationsstruktur wurde eingehend geprüft. In der Stellungnahme der Dozentenkommission wurde er in der vorliegenden Form abgelehnt. Der Vorschlag ist kaum darauf ausgerichtet, die administrative Belastung der Dozentenschaft klein zu halten, sondern begünstigt mit einheitlichen, hierarchischen Strukturen vornehmlich die Verwaltung. Auch über den Zeitpunkt der Änderung der Organisationsstruktur hat man sich Gedanken gemacht.

Die Dozentenschaft ist mehrheitlich mit der bestehenden Struktur und Grösse der Schulleitung zufrieden, die durch die Wahl des Verwaltungsdirektors, Dr. A. Scheidegger, auf den 1. Mai 1995 vervollständigt wurde. Die Stellung des Rektors als einziges von der Professorenschaft vorgeschlagenes Mitglied der Schulleitung muss aber

in einer neuen Organisationsstruktur gestärkt werden. Der Rektor sollte explizit die Stellvertretung des Präsidenten übernehmen. Das Ideal ist und bleibt eine kleine, schlagkräftige Schulleitung. Man möchte auf keinen Fall die vorgeschlagene erweiterte Schulleitung sehen. Damit verbunden wäre eine unterschiedliche Behandlung der einzelnen Departemente, die nicht gerechtfertigt wäre. Über die Zuständigkeit der Verteilung der Mittel besteht keine Einigkeit unter den einzelnen Departementen. Man erwartet dafür flexible Lösungen, die den begründeten Wünschen der Departemente entgegenkommen.

Eine Gruppe von Professoren beschäftigte sich mit Änderungswünschen zur heute geltenden Habilitationsverordnung an der ETHZ. Nach dieser Verordnung ist ein Privatdozent verpflichtet, regelmässig eine Vorlesung auf seinem Fachgebiet zu halten. Eine Erneuerung der *venia legendi* nach vier Jahren wird von der Erfüllung dieser Verpflichtung abhängig gemacht. In einigen Abteilungen hat die Entwicklung der letzten Jahre zu einer markanten Zunahme der Privatdozenten geführt, die ihre Verpflichtung nicht mehr sinnvoll erfüllen können, da das Angebot mit der Nachfrage nicht mehr Schritt hält. Da die Habilitation aber immer noch als ein wichtiges Instrument zur Förderung des akademischen Nachwuchses angesehen wird, das man ge-

genwärtig nicht missen möchte, sollte ein Weg gefunden werden, der den unterschiedlichen Verhältnissen an den verschiedenen Abteilungen besser Rechnung trägt. Die Professoren-Gruppe stellte dazu eine Reihe von Thesen auf, die von der Dozentenschaft eingehend diskutiert wurden. Im Grundsätzlichen wurde weitgehend ein Konsens erreicht; aber es zeigte sich, dass eine Überarbeitung notwendig ist, um nicht mit den übergeordneten Gesetzen in Konflikt zu kommen.

Seit Beginn des zweiten Halbjahrs hat die neue Leitung des ETH-Rates ihre Tätigkeit aufgenommen. Die ersten Kontaktnahmen lassen eine erspriessliche Zusammenarbeit mit der Dozentenschaft erwarten. Gegen seitiges Verstehen ist ein wichtiger, vertrauensbildender Faktor bei der Lösung der anstehenden Aufgaben.

Indirekt hatte die Dozentenschaft Kenntnis erhalten, dass der ETH-Rat die Festlegung

einer einheitlichen Pflichtstundenzahl für Professorinnen und Professoren plant. Eine solche schematische Regelung trägt aber den sehr unterschiedlichen Bedürfnissen der einzelnen Fachbereiche kaum Rechnung. Eine Festlegung der Pflichtstundenzahl muss im Kompetenzbereich der einzelnen Hochschulen belassen werden, die die lokalen fachspezifischen Bedürfnisse viel besser berücksichtigen können als ein zentrales Gremium. Es handelt sich hier um einen Bereich, in dem die viel zitierte, aber oft wenig praktizierte Autonomie der Hochschulen zweckmässig ist. Man wird gelegentlich auch den Eindruck nicht los, dass an verschiedenen Orten kaum konkrete Vorstellungen über die Art und das Ausmass der Tätigkeiten der Professorinnen und Professoren bestehen.

A. Bauder

Universität Zürich

Pendant le semestre d'été 1995, le nombre des étudiants s'est stabilisé à un niveau inférieur. A la suite du changement dans le département d'instruction publique l'Université reçoit plus d'autonomie – en partie, comme conséquence d'un projet de réforme continu – Un nouveau règlement a été introduit afin de accentuer le devoir d'immatriculation.

Nachdem in den vorangehenden Semestern die Zahl der Studierenden kontinuierlich zurückgegangen war, stabilisierte sie sich im Sommersemester 1995, d.h. sie wies nur noch die üblichen saisonalen Schwankungen auf.

Konsequenzen für das Studium hat eine im Juli vom Erziehungsrat beschlossene Änderung des Reglements für die Studierenden und Auditoren. Neu sind Personen, die Leistungen der Universität in Anspruch nehmen, verpflichtet, sich über ihre Berechtigung auszuweisen. Im speziellen sind Studierende, solange sie Leistungen der Universität beanspruchen, zur Immatrikulation verpflichtet. Versuchsweise wurden im Sommersemester in einzelnen Vorlesungen Kontrollen vorgenommen. Diese werden im Wintersemester fortgesetzt. Damit auch Doktorierende der Einschreibepflicht nachkommen, hat die Universität bei der Erziehungsdirektion die Immatrikulation zu einer reduzierten Gebühr beantragt. Dies steht im Einklang mit den Vorschlägen der Schweizerischen Hochschulkonferenz zur einheitlichen Handhabung der Einschreibung Doktorierender.

Eine weitere Änderung der rechtlichen Grundlagen mit weitreichenden Folgen

wurde vom Zürcher Volk in der Abstimmung vom 25. Juni gutgeheissen. Das Unterrichtsgesetz wurde dahingehend geändert, dass es vier neue Möglichkeiten einräumt:

- *Maximal achtmonatiges fachbezogenes Praktikum als Voraussetzung zur Immatrikulation:* Die Erziehungsdirektion beabsichtigt die Umsetzung für angehende Medizinstudierende ab 1996. Diese Massnahme liegt nicht im gesamtschweizerischen Trend, wo eher Tests ins Auge gefasst werden. Allerdings hängt dies im Falle Berns noch von einer im März 1996 stattfindenden Volksabstimmung ab. Die Spitäler rechnen mit Schwierigkeiten, genügend Praktikumsplätze bereitzustellen.
- *Festlegung von Normal- und Höchststudiendauern:* Die Universität hat der Erziehungsdirektion empfohlen, von dieser Massnahme vorerst abzusehen, da sich die seit zehn Jahren existierende «sanfte» Regelung (Gespräch mit Studienberatern) bewährt hat und der Trend zum Teilzeitstudium zwar das Studium verlängert, dafür aber, wie eine Untersuchung belegt hat, die Chancen auf dem Stellenmarkt erhöht.
- *Zusatzgebühr von max. Fr. 2000.– für Studierende ohne Erstabschluss mit*

- mehr als 16 Semestern:* Auch diese Massnahme wird aus den gleichen Gründen von der Universität vorerst nicht empfohlen.
- *Drittes Prorektorat:* Bereits im Januar 1996 soll dem Senat ein Wahlvorschlag unterbreitet werden.

Eine weitere einschneidende, wenn auch nicht per Gesetz bewirkte Änderung stellte im Mai der Amtsantritt von Prof. Ernst Buschor als Erziehungsdirektor dar. Mit dem Rücktritt von Dr. Alfred Gilgen ging eine 24jährige Ära zu Ende. Bereits im August erfolgte eine weitere wichtige Änderung, indem die Abteilung Universität der Erziehungsdirektion nach dem Abgang ihrer langjährigen Leiterin, Frau Dr. Albertine Trutmann, redimensioniert wurde. Schon heute wird ein Teil der früheren Aufgaben der Erziehungsdirektion von der Universität ausgeübt; weitere Übertragungen von Personal, Aufgaben und Kompetenzen sind auf Anfang 1996 vorgesehen. Damit wird ein Teil des bisher universitätsinternen Reformprojekts "uni 2000", das – im gesamtschweizerischen Trend liegend – auf mehr universitäre Autonomie zielt, bereits vorweggenommen. Das Projekt selbst, welches im Sommersemester Gegenstand einer Vernehmlassung bei den Fakultäten war, wurde inzwischen zum Teil des kantonalen Verwaltungsreformvorhabens "WIF!" erklärt und wird vom Erziehungsdirektor gezielt vorangetrieben.

Das neue Universitätsgesetz, das eventuell bereits 1998 dem Volk vorgelegt wird, soll unter anderem auch eine Verbreiterung der Trägerschaft der Universität erlauben.

Die der Universität gewährte grössere Autonomie wird bereits vor einer Bewährungsprobe gestellt, indem es gilt, eine von der schlechten Finanzlage des Kantons diktiierte massive Reduktion des Budgets ab 1996 umzusetzen.

Dem «inneren» Umbau der Universität entspricht ein äusserer: Die laufende Sanierung des Kollegiengebäudes machte weitere Fortschritte, indem bei der ersten Etappe mit dem Innenausbau begonnen und die neuen Haustechnik-Anlagen dem Betrieb übergeben werden konnten.

Weitere markante Ereignisse waren:

- die Eröffnung des Ethik-Zentrums in einer früheren Industriellen-Villa, im Beisein von Prof. C.F. von Weizsäcker
- 10-Jahr-Jubiläum der Seniorenuniversität
- 25-Jahr-Jubiläum des Instituts für Empirische Wirtschaftsforschung
- 100-Jahr-Jubiläum der Entdeckung der Röntgenstrahlen (Röntgen studierte an beiden Zürcher Hochschulen)
- 125-Jahr-Jubiläum der Psychiatrischen Universitätsklinik

K. Reimann, Universitätssekretär